

Séance publique du 14 février 2005

Délibération n° 2005-2484

commission principale : développement économique

objet : **L'association Le Village des créateurs du passage Thiaffait - Subvention - Avenant annuel à la convention-cadre**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon mène une politique de développement pour les secteurs de la mode et affirme le positionnement de l'agglomération lyonnaise en tant que Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création. Cette politique s'inscrit dans la démarche de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise.

La politique Lyon vision mode

Cette politique a donné naissance à une marque : Lyon vision mode. Elle symbolise l'action de développement économique menée par la communauté urbaine de Lyon en partenariat avec les professionnels de la mode et de la création. L'objectif est de positionner Lyon comme la place où s'élaborent des technologies, des concepts, des tendances nouvelles propres à capter les marchés de demain.

Un des axes de développement de cette politique est le soutien à la création. Les objectifs sont les suivants :

- intégrer les créateurs de mode dans une logique de marché et de développement économique, en constituant un chaînage du soutien à la création,
- impliquer la création dans le tissu économique et industriel existant, en favorisant le développement de partenariats entre créateurs et industriels.

Le Village des créateurs du passage Thiaffait est un des piliers du dispositif d'aide à la création mode de l'agglomération.

Par délibération en date du 3 mars 2003, le Conseil a décidé d'inscrire le soutien de la Communauté urbaine de Lyon à l'association Le Village des créateurs du passage Thiaffait dans une convention triennale. Cette convention, signée le 20 mai 2003, précise que le programme d'actions sera défini chaque année par voie d'avenant.

Le soutien de la Communauté urbaine de Lyon au Village des créateurs du passage Thiaffait s'inscrit en cohérence avec le contrat d'objectifs régional signé entre les professions textile-habillement, l'Etat et la région Rhône-Alpes.

L'association du Village des créateurs du passage Thiaffait

Le Village des créateurs du passage Thiaffait a été fondé par les professionnels de l'habillement avec le soutien des collectivités locales, communauté urbaine de Lyon et ville de Lyon, et de plusieurs autres partenaires pour :

- favoriser le développement économique et la promotion de jeunes créateurs nationaux et internationaux installés au passage Thiaffait,
- soutenir et accompagner les jeunes créateurs de l'agglomération lyonnaise adhérents de l'association,
- promouvoir la création à travers Lyon vision mode.

L'association est responsable de l'animation du Village des créateurs et assure au quotidien la gestion de son centre de ressources.

Le Village des créateurs du passage Thiaffait met à disposition des jeunes entreprises de mode :

- des ateliers (onze lots représentant une surface de 567 mètres carrés) et un show room de 60 mètres carrés,
- des services généraux partagés,
- un accompagnement individuel de l'entreprise,
- des événements pour promouvoir l'activité de ses adhérents et le positionnement Mode de l'agglomération.

Les résidents du Village des créateurs bénéficient de prestations renforcées (location d'ateliers à des conditions privilégiées, suivi individuel de l'activité économique), par rapport aux adhérents qui bénéficient de l'offre de service générale proposée par le Village des créateurs à ses membres (activités du centre, ressource, événements, etc.).

Le bilan des actions 2004

Les objectifs de la convention 2004 ont été globalement atteints :

Le développement du nombre d'adhérents et de résidents du Village

Libellé	2003	2004
nombre d'entreprises résidentes	8	9
C.A. résidents	1 080 000 €	1 182 000 €
nombre emplois résidents	12	16
nombre d'entreprises adhérentes	15	18
entreprises en sortie des locaux passage Thiaffait	l'atelier de lingerie	Modra, Emmanuelle Dumalle, Loup D'avril
entreprises entrantes	Entre Prises et images, Olivier Barron, En Bobine Moi, Tramwear	Mieux Vaut tôt, Label attitude
taux d'occupation entreprises	70 %	100 %

En 2004, le Village des créateurs a atteint le taux d'occupation maximal des locaux définis par le gestionnaire, la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL). L'équilibre financier de l'association a été rétabli.

Vingt-sept entreprises sont soutenues par Le Village des créateurs dont neuf en résidence, qui représentent un chiffre d'affaire global de 2,3 M€ et 40 emplois dans des activités de mode très diverses : prêt-à-porter féminin luxe-moyenne gamme, sur mesure, bureau de style, design, photographie, objets textiles, linge de maison, joaillerie.

Quarante porteurs de projets et trente-cinq entreprises souhaitant adhérer au Village des créateurs ont été reçus en 2004.

Les nouvelles adhésions seront poursuivies en 2005, mais la priorité sera accordée au développement d'un suivi plus qualitatif des entreprises adhérentes.

L'accompagnement des entreprises de mode dans leur environnement économique

L'objectif est d'apporter un suivi individualisé aux entreprises adhérentes du Village des créateurs, pour les accompagner dans leur développement économique.

- formation : vingt-quatre entreprises sur vingt-sept ont bénéficié d'une ou plusieurs actions de formation spécifiques (juridique, merchandising, assurance à l'export, photoshop et illustrator, anglais, processus industriel, etc.),

- accompagnement-mise en réseau institutionnel : quatre contrats de sous-traitance façonniers signés avec des entreprises régionales, deux créateurs formés aux modules marketing-tendances de l'Espace Mode, quatre entreprises coachées par le Centre des jeunes dirigeants. Par ailleurs, des premiers contacts ont été établis avec le réseau Pacerel (soutien à la création d'entreprise),

- accompagnement-distribution :

. distribution spécialisée : un créateur référencé dans le catalogue Quelle, une semaine des créateurs avec quinze entreprises du Village et quatre créateurs présents sur des corners au magasin Le Printemps de Lyon en décembre 2004,

. salons professionnels : quinze entreprises accompagnées dans leur participation à Maison et Objet, PAP Paris, Lyon Mode City.

Le rayonnement national et international

L'objectif est la promotion nationale et internationale des créateurs adhérents et de Lyon, ville de l'intelligence de la Mode, l'accueil de créateurs étrangers qui seront des ambassadeurs pour les savoir-faire lyonnais dans leurs pays, les échanges culturels et le "sourcing".

En 2004, neuf créateurs de mode étrangers ont été accueillis (Brésil, Russie, Moldavie, Italie, Pologne).

Lisibilité du Village des créateurs en harmonie avec son environnement économique et social

L'objectif est l'amélioration de la lisibilité et de l'intégration du Village des créateurs dans le quartier des pentes de Croix-Rousse. En 2004, des expositions ont été organisées en permanence pour valoriser la salle d'exposition et Le Village des créateurs a participé à des animations dans le quartier (trois expositions dans le cadre du festival Hip Hop, journées du patrimoine, mise en lumière en décembre, etc.).

Le faire et faire-savoir

Des outils de communication ont été mis en place en 2004, pour valoriser les initiatives du Village des créateurs et de ses entreprises (actions presse, site Internet).

Le plan de développement 2005

Les objectifs

Le plan de développement 2005 repose sur un renforcement significatif de l'axe accompagnement des entreprises dans leur développement économique.

Renforcer l'accompagnement des entreprises de mode dans leur développement économique

L'objectif prioritaire est la mise en place d'un suivi régulier et formalisé des neuf créateurs, résidents du Village.

- structurer l'accueil des porteurs de projets et des jeunes entreprises de mode non adhérentes : mise en place d'un outil de recensement et de qualification du flux, pré-diagnostic des projets ayant fait l'objet d'une formalisation préalable par le porteur, orientation vers le réseau Pacerel et accompagnement,
- systématiser la formation à la gestion d'entreprise des créateurs adhérents,
- structurer et professionnaliser le suivi de l'activité des neuf entreprises résidentes du Village des créateurs : réunions individuelles de suivi, tableaux de bord de suivi de l'activité de chaque entreprise, orientation sur des actions de formation, des prestations de conseil spécialisé en fonction des besoins identifiés,
- intensifier l'effort de formation des résidents : intensification des formations Mod'Expert avec des intervenants spécialisés (juridique, marketing, export, commercial), participation aux actions de formation collectives de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) et de la Chambre de métiers,
- développer les actions commerciales avec les résidents : show rooms, participation à des conventions d'affaires dans le cadre de la fashion week de Lyon, puis à Marseille, Lille, Paris,
- développer des partenariats avec les grands magasins lyonnais, la grande distribution spécialisée et la VPC
- développer des contrats de licence entre créateurs et industriels.

Le rayonnement national et international

- la formalisation d'une stratégie pour les actions de prospection et de promotion à l'international. Mise en réseau avec les institutions spécialisées dans le développement international comme Erai, CCI international, Aderly, etc.,
- la participation des créateurs aux concours de Dinard et de Megève, réception de créateurs étrangers en résidence.

Faire et faire-savoir, communication

- la définition d'une stratégie de communication au niveau national, en liaison avec la stratégie de communication de Lyon vision mode,
- la redéfinition de la charte graphique et des outils de communication en intégrant Lyon vision mode.

Le budget prévisionnel 2005

. les dépenses (en € TTC)

Postes	Montant prévisionnel de la dépense
personnel (salaires, taxes et frais de mission)	161 500
fournitures et petit équipement (dont EDF, bureautique, télécoms, documentation, frais postaux)	55 000
loyer, assurances, entretien	34 500
prestations conseils (formations, conseil, accompagnement, etc.)	36 000
salons-expositions-communication	35 000
autres	12 000
frais financiers	36 950
total dépenses	370 950

. le plan de financement (en € TTC)

Financiers	Montant prévisionnel de la recette
mécénat	30 000
habillement Rhône-Alpes	10 000
ville de Lyon	18 000
Communauté urbaine	150 000
région Rhône-Alpes	135 000
conseil général du Rhône	3 000
location de l'appartement	500
contributions créateurs	18 000
autres (location, événementiel, etc.)	6 450
total recettes	370 950

Les nouveaux partenariats privés en nature développés par Le Village des créateurs en 2004 ne figurent pas dans le bilan comptable. Ils peuvent être valorisés à hauteur de 57 300 €. Le Village des créateurs projette de doubler cette participation en 2005.

Il est proposé que la Communauté urbaine augmente sa participation au Village des créateurs de 120 000 € à 150 000 € en 2005.

Cette augmentation se justifie par l'objectif de renforcement de l'accompagnement économique des entreprises.

L'évaluation

L'évaluation de l'action de l'association en 2005 portera sur :

- les critères d'évaluation portant sur les moyens :

- . organisation de rendez-vous individuels de suivi avec les entreprises résidentes,
- . tableau de bord de suivi de l'activité des entreprises résidentes opérationnel au début du deuxième trimestre 2005,
- . élaboration d'un contrat-type pour formaliser les engagements respectifs du Village des créateurs et des nouvelles entreprises adhérentes,
- . mise en place d'un tableau de bord quantitatif et qualitatif portant sur le flux au niveau de l'accueil des porteurs de projet ;

- les critères d'évaluation portant sur les résultats :

- . développement de l'activité économique des entreprises résidentes : chiffre d'affaire, résultat net, nombre d'emplois créés,
- . nombre d'adhérents ayant bénéficié d'actions de conseil-formation,
- . développement de relations commerciales entre les créateurs résidents et les industriels sur les secteurs de la mode (contrats de licence, sous-traitance, etc.),
- . développement du partenariat avec les réseaux de distribution (VPC, grands magasins, etc.),
- . signature d'un contrat de licence entre un professionnel et un créateur,
- . pérennisation de l'activité des créateurs sortant sur l'agglomération,
- . nombre de porteurs de projet orientés sur les partenaires du réseau Pacerel,
- . nombre de créateurs étrangers en résidence accueillis au Village des créateurs,
- . nombre d'articles sur le Village et ses créateurs dans la presse nationale,

- . augmentation de la participation privée au budget de l'association conforme au prévisionnel,
- . valorisation de Lyon vision mode dans la communication du Village des créateurs ;

Les modalités

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit de l'association Village des créateurs du passage Thiaffait à hauteur de 150 000 € pour permettre la réalisation de ce programme d'actions pour l'année 2005 ;

Vu ledit dossier,

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable à l'avenant pour le programme d'actions 2005 de l'association Village des créateurs du passage Thiaffait et au versement de 150 000 € à ladite association.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit avenant.

3° - La dépense correspondante de 150 000 € est imputée aux crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,